



Paris, le 9 novembre 2022 n° 149 / H030

Conseil national  
de l'information statistique

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

---

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2022, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du Travail » a examiné la demande d'accès à des sources administratives :

**Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**Formulée par :**

la Direction de l'Animation, la Recherche, les Etudes et les Statistiques (DARES) du ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion

⇒ aux données individuelles sur le parcours et la réussite des étudiants, issues des bases du suivi individuel de l'enseignement supérieur

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.



**Le président de la commission  
Jean-Christophe Sciberras**

## **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée aux bases du suivi individuel de l'enseignement supérieur (SISE) du SIES**

### **Service demandeur**

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)  
39-43 quai André Citroën - 75 902 Paris cedex 15

### **Organisme détenteur des données demandées**

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)  
39-43 quai André Citroën - 75015 Paris

### **Nature des données demandées**

L'objet de la présente demande est d'accéder aux bases du suivi individuel de l'enseignement supérieur (SISE) du Sies. SISE est la principale source statistique permettant de dénombrer et caractériser les étudiants et de connaître leur parcours et réussite (diplomation) dans l'enseignement supérieur grâce à l'identifiant national de l'étudiant (INE). Les bases SISE comprennent deux types de table :

- ⇒ Pour les inscriptions, l'unité statistique est l'inscription d'un étudiant. Un étudiant peut en effet avoir plusieurs inscriptions en cours dans l'enseignement supérieur.
- ⇒ Pour l'obtention des diplômes, l'unité statistique est le diplôme affecté à un étudiant. Un étudiant peut en effet avoir plusieurs diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur pour une même année universitaire.

SISE recense la totalité des inscriptions prises au 15 janvier de l'année N, pour l'année scolaire N-1/N, dans les formations dispensées dans les écoles, à condition qu'elles relèvent de l'enseignement supérieur. Les inscriptions de l'année scolaire N-1/N sont disponibles en juillet N. Les diplômes de l'année N sont disponibles en octobre de l'année N+1.

Les fichiers demandés contiendront les variables suivantes :

- Étudiants : date de naissance, sexe, nationalité, PCS des parents, scolarité antérieure (série du Bac, année Bac, académie Bac, classe prépa) et actuelle de l'étudiant (cursus en parallèle, diplôme préparé, cycle, discipline)
- Établissements fréquentés : académie, code commune, département, libellé, identifiant
- Diplômes : diplôme, obtention du diplôme, nb crédits obtenus, présence aux examens, nb de crédits attendus
- Données d'identification des étudiants : Code statistique non signifiant (fourni préalablement par l'Insee).

### **Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Le projet s'inscrit dans la construction et la mise à disposition d'indicateurs d'insertion des diplômés du supérieur conformément à l'obligation issue de la Loi LRU du 10 août 2007. Les finalités sont :

- informer les acteurs territoriaux et les employeurs (branches professionnelles) sur le lien formation-emploi ;

- éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle en réalisant des indicateurs attendus par le gouvernement, les étudiants (aide dans le choix du diplôme à préparer) et les employeurs (selon la formation, l'établissement, etc.) mais également des études (lien formation-emploi, trajectoire professionnelle au cours des premières années après l'obtention d'un diplôme, etc.) ;
- quantifier et caractériser les emplois des étudiants durant leur formation (jobs étudiants) ;
- améliorer la qualité des travaux sur les données d'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

#### **Nature des travaux statistiques prévus**

Ce nouvel appariement des fichiers de la Dares sur la DSN avec les bases SISE du Sies sera effectué via le code statistique non signifiant (CSNS) fourni au préalable par l'Insee, sur la base du NIR dans la DSN et sur la base des informations d'état civil des étudiants et diplômés sortant du supérieur dans SISE. En pratique, il permettra d'une part de repérer les étudiants en cours de formation dans la DSN, accompagnés d'informations sur la formation suivie, et d'autre part de suivre l'insertion professionnelle des jeunes diplômés selon le niveau et le domaine du diplôme.

#### **Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Ce projet s'inscrit dans la ligne du système d'information InserJeunes mené entre la Depp et la Dares sur le champ scolaire. Il permettra d'une part de substituer les enquêtes Insertion professionnelle pilotées par le Sies en étendant de surcroît la couverture des diplômes suivis (aux grandes écoles notamment, mais aussi aux sortants dans diplôme). D'autre part, cet appariement aidera au repérage des étudiants occupant un emploi salarié durant leurs études et à la connaissance du diplôme des salariés en sortie d'études supérieures.

L'enquête emploi de l'Insee et les enquêtes Génération du Céreq contiennent ce type d'information mais ne permettent pas la mise à disposition d'indicateurs d'insertion professionnelle à un niveau fin (par diplôme et par établissement de formation) du fait de la taille des échantillons. En outre, le repérage de l'emploi étudiant reste imparfait dans l'enquête emploi, une partie de la population n'étant pas interrogée (résidence étudiante) ou interrogée indirectement (proxy).

#### **Périodicité de la transmission**

Semestrielle : en avril (contrats actifs de décembre n-1) et octobre (contrats actifs en juin n)

#### **Diffusion des résultats**

Les études issues de l'exploitation par la Dares de l'appariement pourront donner lieu à des publications dans les collections de la Dares.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande

